

COMPTE RENDU DU 4 octobre 2019
CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : /

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

1/ Signature du registre des délibérations 1^{er} juillet 2019

2/ Martelage de la parcelle de bois pour l'affouage.

Les élus décident d'affecter la parcelle n°20 de notre domaine forestier à l'affouage à partir de 2020-2021.

Ainsi il est demandé à l'ONF d'intervenir pour effectuer les travaux de marquage des arbres afin que puisse être établi des lots de bois destinés aux habitants de notre Commune qui en feront la demande.

3/ Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers du réseau d'eau à la SMVIC (St Marcellin Vercors Isère Communauté).

Suite à l'obligation faite à l'ensemble des communes du territoire de transférer la gestion de l'eau à la SMVIC, il en découle l'obligation de mettre à disposition de la communauté de Communes les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'eau et d'en assurer l'entretien courant ainsi que les réparations.

Après avoir pris connaissance des valeurs nettes comptables (sommes restantes à amortir) au 1^{er} janvier 2019 soit 195 021€ pour le réseau d'eau et 22 418.81€ pour l'assainissement, les élus à l'unanimité autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à cette obligation. Ainsi après la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers du réseau d'eau de la commune, la SMVIC, pourra comme auparavant, assurer le bon fonctionnement de l'approvisionnement en eau de nos habitants.

4/ Convention avec ENEDIS.

Afin de pouvoir bénéficier de la redevance réglementée due aux communes pour l'occupation du domaine public en cas de travaux, à l'unanimité le Maire est autorisé à signer tous les documents qui permettront à la commune de bénéficier de cette mesure.

5/ Affaires diverses

- Information diverses

Le maire donne des informations aux conseillers municipaux :

- ✓ **Logement ancienne mairie** : les locataires actuels vont laisser le logement au 17 octobre. Un nouveau locataire a été trouvé.

- ✓ **Installation des guirlandes de Noël**
La nouvelle proposition tarifaire faite par la nouvelle structure de la régie d'électricité de St Marcellin pour l'installation des guirlandes s'avère équivalente à la proposition de la mairie de Chatte à qui nous ne donnerons pas suite.

✓ **Travaux de voirie**

Sur l'ensemble du réseau communal ont été bouchés les « nids de poule » en enrobé fait par l'employé communal.

✓ **La mairie a été destinataire**, pour information, de courriers adressés par des habitants de Bessins à la direction ENEDIS pour s'opposer à l'installation de compteur communicant, sur leur propriété.

Malgré les faibles possibilités d'intervention dans ce domaine, la mairie a adressé un courrier à la direction d'ENEDIS pour que le choix du consommateur soit respecté et aussi afin de ne pas pénétrer sur la propriété des habitants qui s'opposent à l'installation des compteurs communicants.